

Feuille1

	Réponses obtenues de l'administration
RH	
Quelle est ma position actuelle ?	Votre chef de service aurait dû vous informer de votre position. Suite à notre intervention, un message de relance va être fait auprès de l'ensemble des chefs de service afin que les consignes soient respectées.
Si je suis en ASA, est ce que je dois travailler ?	Non , si vous travaillez ou répondez à des sollicitations de votre hiérarchie, vous n'êtes pas positionné en ASA.
Ma hiérarchie me demande de poser des congés, est ce que je suis obligé de le faire ?	Non , vous n'avez pas à poser des congés pour le moment, sauf si vous le souhaitez. Suite à notre intervention, un message va être envoyé à l'ensemble des chefs de service pour leur demander d'attendre d'avoir des consignes de RH.
Je souhaite poser des congés pendant la période de confinement. Est ce que je peux le faire ?	Oui , vous pouvez poser des congés pendant la période de confinement. Ces jours seront décomptés des jours « ordonnance ».
Télétravail	
Si je travaille chez moi de mon ordinateur personnel, est ce que je suis en télétravail ?	Oui , vous êtes en télétravail en mode dégradé puisque vous ne pouviez pas avoir accès à l'ensemble des applications dont vous avez besoin pour effectuer correctement votre travail.
Est ce que les jours de congés et de RTT devant être retenus prendront en compte les jours de congés posés pendant la période de confinement ?	Oui , ces jours ne se cumulent pas avec les congés pris pendant cette période.
Déconfinement	
Est ce que le 11 mai 2020, tous les agents reprendront leur travail sur site ?	Non , cette reprise se fera de façon progressive.
Est ce que les agents seront dotés de masques pour venir sur site ?	Actuellement, les agents en présentiels dans les services centraux n'ont pas de masques pour se rendre sur le lieu de travail. C'est une revendication que nous portons et que nous continuerons de porter jusqu'à ce que nous obtenions gain de cause.